



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5177

Attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Union des entreprises de coiffure du Rhône pour l'organisation de la 15ème édition du Salon professionnel "Beauté Sélection"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5177 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE
1 000 EUROS A L'UNION DES ENTREPRISES DE
COIFFURE DU RHONE POUR L'ORGANISATION DE LA
15EME EDITION DU SALON PROFESSIONNEL "BEAUTE
SELECTION" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne notamment les démarches de l'Union des entreprises de coiffure du Rhône (UNEC 69).

L'UNEC 69 est affiliée à l'Union nationale de la coiffure.

Elle relaie sur le territoire du Rhône les animations nationales, en particulier, le Salon professionnel de la coiffure et de l'esthétique, nommé « Beauté Sélection », qui se déroule à Eurexpo. Sa 15^e édition aura lieu les 24 et 25 novembre 2019 à Eurexpo.

C'est un rendez-vous incontournable et fédérateur pour les professionnels du secteur, véritable vitrine nationale et internationale pour leurs innovations et leur savoir-faire.

Tous les secteurs de la beauté sont représentés (coiffure, barbier, maquillage, ongles, soins esthétiques, peinture corporelle, SPA).

En 2018, le salon a compté plus de 170 exposants, dont près de 20 % d'étrangers, et 350 marques. A travers une soixantaine de conférences, concours, ateliers, démonstrations et show artistiques, le salon a accueilli plus de 25 000 visiteurs. Plus de 250 candidats ont participé aux différentes épreuves de coiffure.

Pour l'année 2019, l'UNEC 69 a les mêmes ambitions en termes de fréquentation du salon.

La Ville de Lyon est partenaire de l'UNEC 69 depuis 2006, notamment dans le cadre de l'organisation du salon professionnel « Beauté Sélection ».

Par délibération n° 2018/4174 du 24 septembre 2018, vous avez accordé, à l'UNEC 69, une subvention de 1 000 € pour la 14^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection » et la Semaine nationale de la coiffure.

Pour cette année 2019, la Ville souhaite poursuivre son soutien officiel à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises. Le budget prévisionnel de cette action est de 15 500 € à l'occasion de la 15^e édition du salon.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Union des entreprises de coiffure du Rhône une subvention de 1 000 € pour l'organisation l'édition 2019.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4174 du 24 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 1 000 € est allouée à l'Union des entreprises de coiffure (dont le siège social est situé 22 rue d'Algérie, à Lyon 1^{er}), pour l'organisation de la 15^e édition du Salon professionnel « Beauté Sélection ».
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPMENT opération FILIERES, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA